



Le temps des personnels est enfin venu

Le ministère propose un protocole d'entrée en discussion sur des mesures touchant directement la carrière des enseignants et personnels d'éducation. Les décisions prises à l'issue de cette négociation seront mises en œuvre dans le cadre de l'enveloppe «catégorielle» du Ministère. Une première série de mesures, discutées en avril/mai trouveront leur concrétisation dès la rentrée 2013. D'autres, qui nécessitent des discussions plus poussées avec les organisations syndicales signataires, ne seront pas effectives avant la rentrée 2014.

Priorité 1

Rechercher l'égalité de traitement entre les corps (certifiés, Peps, PLP, PE, CPE) en termes de rémunération et de déroulement de carrière

NéGO carrière Création d'une indemnité liée au suivi et à l'évaluation des élèves pour les enseignants du 1^{er} degré

La mise en perspective, dès 2013, d'une indemnité de suivi des élèves pour le 1^{er} degré est la réponse directe à la pétition Isoe lancée par le SE-Unsa qui a recueilli plus de 26 000 signatures.

Le ministère doit, avant la fin de l'année, acter la création d'une indemnité. Elle devra rapidement atteindre le niveau de l'ISOE du second degré. Un plan pluriannuel de montée en charge devra être programmé.

NéGO carrière Augmentation des ratios de hors-classe pour les corps les plus «en retard»

L'alignement du ratio d'accès à la hors-classe des PE et des CPE sur ceux des autres corps enseignants est une mesure d'équité attendue et nécessaire.

Concernant la hors-classe des PE et des CPE, le SE-Unsa demandera la programmation rapide d'une augmentation des ratios, permettant ainsi à de nombreux collègues de voir leur carrière se poursuivre et de partir en retraite avec des pensions revalorisées.

Priorité 2

Améliorer la situation des personnels plus «précaires»

NéGO carrière Le régime indemnitaire des catégories C sera revu

NéGO carrière Un travail approfondi sur la situation des enseignants non titulaires sera conduit, notamment en harmonisation les pratiques académiques

Aujourd'hui, chaque académie a son propre fonctionnement quant à la rémunération des agents contractuels. Une telle différence de traitement est inacceptable. Il faut créer une grille de référence nationale prenant en compte l'ancienneté de l'agent dans l'Éducation nationale (et pas seulement dans une académie).

- Une réévaluation des rémunérations sur la base d'une grille nationale de rémunération progressive en fonction de l'ancienneté.
- Le réemploi des contractuels sur la base d'un dispositif prenant en compte leur ancienneté et leur permettant une évolution des rémunérations.
- Le versement des indemnités liées à l'éducation prioritaire aux AED

Priorité 3

De nouvelles perspectives de carrière pour tous les personnels

NéGO carrière Prise en compte des parcours professionnels

L'allongement de la carrière nécessite que s'ouvrent enfin des perspectives d'évolution et de revalorisation pour tous. Dans ce cadre, la création d'un grade d'avancement supplémentaire constitue une solution. Restera à déterminer dans la négociation à quel niveau de rémunération ce nouveau grade permettra de prétendre et quelles en seront les conditions d'accès. La perspective d'accession à ce grade supplémentaire doit être possible pour tous les enseignants et CPE. Cette négociation ne doit pas être l'occasion de favoriser un éventuel décrochage entre le 1^{er} et 2nd degré..

Notre objectif à terme : une même grille de rémunération qui offre ainsi, à tous, les perspectives d'accès à l'indice terminal de la hors-classe des agrégés. Le SE-Unsa revendique l'unification progressive de l'ensemble des catégories d'enseignants en un corps unique, en trois grades (classe normale, hors classe et classe exceptionnelle). Ce nouveau corps doit permettre de conserver les spécificités qui découlent du métier, comme par exemple les lieux d'exercice.

Le SE-Unsa s'engagera dans les discussions

Le SE-Unsa se félicite que son message concernant l'attente des personnels ait été entendu par le Ministre. Il s'engagera donc dans les discussions de ce protocole en exigeant que les mesures annoncées soient bien inscrites durablement dans les programmations budgétaires de l'Éducation nationale.

Pour le SE-Unsa, la revalorisation des salaires pour tous doit aussi être posée, dans le cadre des discussions entamées avec la Fonction publique.

